

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 30 mars 2010

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le mardi 30 mars 2010 à 20h30 à la salle des fêtes d'Oussières, sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Gérard BOUDIER, Yves DECOTE, André LAMBERT, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), Isabelle LASAYGUES, Auguste HERZOG, Jean-Paul BUCHET, Antoine MARCELIN, Jean-Claude GIRARDOT, Roland BERTHELIER, Jean-Marc GERDY, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Bruno FAS, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Olivier FISCHER, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Hubert MOTTET, Bernard LUGAND, Jean-Jacques DE VETTOR, Gilbert BULABOIS, Paul AUBERT, Marie-Line LANG-JANOD, Camille JEANNIN, Marie Madeleine SOUDAGNE, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Danièle CARDON, Andrée ROY, Roland CHAILLON, André-Mary MIGNOT, Jean-Marie FAGOT.

Assistaient à titre consultatif : Stéphanie BORNIER, Bruno JOUHAM, Lionel PREVOT, Guy AUBERT, Marie-Colette VUILLERMET, Pascal FOUGERE, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Catherine REYBIER, Christel FAGOT

Monsieur Pierre SAILLARD, Comptable Public de la CCCG était également présent

Etaient Excusés : Jean LETROUBLON (Vice-Président), Brigitte DELACROIX, Gérard DOUDIER, Pierre-Yves COLNOT, Béatrice BRUGER, Annie REGAZZONI, Ginette POULAIN.

Etaient absents : Véronique LAMBERT, Jérémy SAILLARD, Stéphane MACLE, Christelle MORBOIS, Murielle ARGIENTO, Dominique GRAND, Myriam LACOMBE, Jean SONNEY, Daniel PETITPAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger CHAUVIN

★★★★

Madame Annie JACQUOT, Maire d'Oussières, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire donne son accord à l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Approbation de la convention Tour du Jura 2010.
- Adhésion de la communauté de communes au SIDEC
- Modification du règlement du SPANC sur recours amiable de la Préfecture du Jura

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Néant.

2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 18 février 2010.

Le procès-verbal de séance du 18 février 2010 est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Approbation de l'Engagement Départemental à l'Aménagement du Territoire.

Monsieur André LAMBERT, Vice-Président Délégué aux relations avec le Conseil Général, expose le dossier en détaillant le contenu des 6 volets du dossier EDAT qui a été présenté lors

du Conseil Communautaire du 18 février puis au Conseil Général le 17 mars.

Monsieur Jean-François GAILLARD, Président, ajoute que le programme a été soumis au vote des conseillers généraux le 29 mars et adopté à l'unanimité. Par ailleurs, la convention sera signée entre le Conseil Général et la Communauté de Communes du Comté de Grimont lors de la cérémonie officielle prévue le 20 avril en la salle des fêtes de Poligny. Le Président annonce d'ailleurs le programme de la manifestation et la liste des invités établis par le Conseil Général.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le contrat EDAT avec le Conseil Général du Jura et autorise le Président à signer le contrat EDAT.

4. Approbation des budgets primitifs 2010.

Ils ont fait l'objet d'une présentation détaillée en commission finances réunie le 18 mars 2010. Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président Délégué aux Finances, informe l'Assemblée qu'il a été procédé aux modifications demandées par Monsieur le Trésorier puis énonce, budget après budget, les prévisions de crédits en dépenses et recettes, par section de fonctionnement puis d'investissement, l'ensemble au niveau du chapitre.

➤ Le budget général.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 2 870 349€	2 558 705€	311 644€
Recettes 2 870 349€	2 558 705€	311 644€

Monsieur Jean-Louis DUFOUR émet le souhait que l'Assemblée ait connaissance des résultats du compte administratif précédent au moment du vote. Monsieur Alain GUYOT répond que les comptes administratifs seront étudiés au mois de juin et qu'ils sont d'ores et déjà connus.

Le Président ajoute que la Communauté de Communes du Comté de Grimont ne vote pas habituellement les comptes administratifs en même temps que les BP et demande à Madame Marie Paule CHAMBRU, Directrice, d'apporter hors séance des informations complémentaires, ce qui est fait en indiquant notamment que le vote du budget primitif est un vote de prévision de l'ensemble de l'exercice à venir et qu'il est possible d'intégrer les résultats des exercices antérieurs au stade du budget primitif.

La séance reprend et Monsieur Jean-François GAILLARD rappelle que de nombreuses communes votent les budgets et les comptes administratifs en même temps. Il propose donc d'envisager cette procédure pour l'année 2011.

Monsieur Pierre SAILLARD, Trésorier, déclare qu'il n'y a pas de contraintes techniques particulières qui s'opposent à cette procédure si les opérations sont toutes réalisées dans un délai raisonnable et expose quelques règles afférentes à l'élaboration des documents budgétaires.

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON, le Vice-Président Délégué aux Finances affirme que l'augmentation des dépenses liées aux charges de personnel se justifie, notamment, par un accroissement du personnel si un agent de développement économique était recruté et le rappel de cotisations de l'URSSAF, alors que l'augmentation des charges à caractère général s'explique notamment par les augmentations des cotisations au Pays du Revermont et par les services de la commune de Poligny prévus pour 2 exercices (2009 et 2010).

Le budget général est adopté par 40 voix pour et 4 abstentions.

➤ Le budget annexe des Ordures Ménagères (OM).

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 685 000€	685 000€	
Recettes 685 000€	685 000€	

Le budget annexe Ordures Ménagères est adopté par 40 voix pour et 4 voix contre.

- Le budget annexe du SPANC.

		Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	69 500€	52 000€	17 500€
Recettes	69 500€	52 000€	17 500€

Le budget annexe SPANC est adopté par 43 voix pour et 1 voix contre.

- Le budget annexe des Zones d'Activité Economiques(ZAE).

		Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	343 616€	82 800€	260 816€
Recettes	343 616€	82 800€	260 816€

Monsieur Jean-Louis DUFOUR faisant remarquer qu'il serait intéressant d'avoir un aperçu des recettes susceptibles d'être encore recouvrées sur ce budget, le Président indique que la communauté de communes ne possède plus de parcelles disponibles en ZIA, mais qu'elle dispose encore de terrains libres en Grimont Sud.

Le budget annexe Zones d'Activité Economique est adopté à l'unanimité.

- Le budget annexe des Locaux Industriels.

		Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	124 657€	77 990€	46 667€
Recettes	191 900€	77 990€	113 910€

Le budget annexe Locaux Industriels est adopté par 41 voix pour et 3 abstentions.

- Le budget annexe de l'OCMACS.

Monsieur Alain GUYOT précise que les montants soldent la 1^{ère} tranche de l'opération.

		Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	62 878€	62 878€	
Recettes	62 878€	62 878€	

Le budget annexe OCMACS est adopté à l'unanimité.

- Le budget annexe du camping.

		Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	64 367€	43 789€	20 578€
Recettes	64 367€	43 789€	20 578€

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Président précise que la recette d'investissement de 10 000€ correspond à une subvention de 80% pour l'étude camping.

Le budget annexe camping est adopté à l'unanimité.

5. Fixation du taux de cotisation relais pour l'année 2010.

Monsieur Alain GUYOT explique que pour l'année 2010 la communauté de communes ne percevra pas de recettes de TPU mais une dotation versée par l'Etat dénommée « compensation relais » composée de 2 fractions. A taux constant, le produit de cotisation relais 2010 assuré est de 1 694 596€.

En 2009, la communauté de communes avait fixé le taux de TPU à 9,69%. La Commission Finances réunie le 18 mars a proposé de maintenir ce taux, attendu que la seule majoration

possible apporterait une augmentation très faible (320€) puisque le taux maximum que la Communauté de Communes du Comté de Grimont puisse voter est de 9,70%.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 42 voix pour et 2 abstentions, décide de fixer le taux de la cotisation relais 2010 à 9,69%, soit le même taux que celui de la taxe professionnelle 2009.

6. Fonds de concours aux communes réalisant une opération de réhabilitation des anciennes décharges d'ordures ménagères.

Monsieur Alain GUYOT indique qu'au terme de l'étude diagnostic stratégique de requalification des décharges communales, 9 communes ont délibéré pour réaliser les travaux préconisés par l'étude.

Explication de vote de Monsieur Roland CHAILLON : fait savoir qu'il votera contre l'attribution du fonds de concours, car la communauté de communes est compétente en matière d'étude, et non dans la gestion des décharges municipales. Il exprime le souhait que la communauté de communes se limite à l'exercice de ses compétences et ne procède pas à des distributions aux communes. Monsieur Alain GUYOT répond que la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est investie dans le dossier des décharges communales en faisant réaliser une étude diagnostic.

Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Environnement, fait remarquer que la communauté de communes a été très volontaire en la matière et innovante en réalisant le diagnostic pour l'ensemble du territoire. En outre, au-delà du fonds de concours, il attire l'attention sur le fait que cette opération relève bien de la compétence environnement de la communauté de communes. Il exprime également son regret que ces questions ne soient pas posées en commission.

Monsieur Pierre SAILLARD, Trésorier, juge le concept de « fonds de concours » inapproprié et à remplacer par subvention d'équipement.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR exprime son désaccord sur le fait de prélever la dépense correspondante sur le budget des ordures ménagères et demande qu'elle le soit sur le budget général, au motif que l'excédent existant sur le budget OM provient des contribuables assujettis à la taxe. Monsieur Jean-François GAILLARD répond que cette dépense est par nature une dépense liée aux ordures ménagères, ce qui justifie son inscription dans le budget correspondant.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, par 41 voix pour, 2 contre et 1 abstention :

- décide d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 17 000€, correspondant à 5% du montant HT des dépenses estimées, aux 9 communes du territoire de Grimont qui ont délibéré pour réaliser l'opération de requalification de leurs anciennes décharges, à savoir : Abergement le Petit, Aumont, Barretaine, Bersaillin, Chamole, Miéry, Molain, Poligny et Villersérine,

- dit que les crédits sont inscrits au budget des ordures ménagères et que le fonds de concours à verser sur compte des subventions ne sera pas amortissable.

Le paiement sera effectué sur présentation des factures acquittées et le Président est autorisé à signer toute pièce afférente.

7. Fixation du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Monsieur Alain GUYOT expose le dossier en précisant que les dépenses prévisionnelles du budget pour l'année 2010 en matière de gestion, collecte et traitement des ordures ménagères sont estimées à 666 000€, et sont composées des cotisations aux SICTOM.

Les bases 2010 notifiées s'élèvent à la somme de 6 252 863€, le taux proposé par la Commission Finances est de 10,95%, soit un produit de $6\,252\,863\text{€} \times 10,95\% = 684\,688\text{€}$.

Le Président et Monsieur GUYOT exposent leur volonté de ne pas baisser trop rapidement le taux pour ne pas avoir à l'augmenter dans les mêmes proportions le jour où le SICTOM ou le SYDOM augmenteront le montant des cotisations ou si les bases venaient à baisser. Ils rappellent que le taux de TEOM fait l'objet d'une baisse progressive (11,48% à 11% en 2009).

Monsieur Jean-Louis DUFOR juge le taux proposé trop élevé, et propose un taux de 10,65%. Les deux propositions sont soumises au vote de l'Assemblée et le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Repousse la proposition de Monsieur Jean-Louis DUFOR de fixer le taux de TEOM à 10,65%, par 29 voix contre la proposition sur 44 votants

- Adopte la proposition du Président de fixer le taux de TEOM à 10,95% par 7 voix contre la proposition sur 44 votants.

8. Redevances SPANC.

Monsieur Yves DECOTE présente le dossier en rappelant la nécessité d'instaurer des redevances afin de couvrir les charges pour l'investissement, le fonctionnement et le renouvellement des fournitures nécessaires au service.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 43 voix pour et 1 contre, fixe les tarifs 2010 des redevances du SPANC comme suit :

- Contrôle de conception : 75 €
- Contrôle de réalisation : 56€
- Diagnostic de l'existant : 90€
- Contrôle de bon fonctionnement tous les 4 ans à partir du 2^{ème} : 80€

9. Mutualisation de services partagés entre la Communauté de Communes et les communes membres.

Le Vice-Président Délégué aux Finances présente le dossier en expliquant qu'une convention de mise à disposition de personnel a été signée en 2005 entre la Communauté de Communes du Comté de Grimont et la commune de Poligny. Cette convention prévoyait, d'une part, la mise à disposition de la directrice de la Communauté de Communes à mi-temps en mairie de Poligny pour la direction des services, et, d'autre part, divers personnels techniques de la mairie de Poligny mis à disposition de la Communauté de Communes pour l'entretien du camping, de la piscine... La directrice travaillant dorénavant à plein temps au sein de la communauté de communes, il convient d'actualiser cette convention.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Président à faire intervenir le personnel de la commune de Poligny auprès de la Communauté de Communes du Comté de Grimont chaque fois que la bonne organisation du service le nécessite et approuve la convention type présentée portant organisation des services partagés, que le Président est autorisé à signer.

10. Mutualisation des services avec le SIDEC pour prestations informatiques.

Depuis sa création, la Communauté de Communes du Comté de Grimont a confié la fourniture et la maintenance des logiciels Magnus au SIDEC. Chaque année, il propose à l'assemblée de délibérer pour adhérer au syndicat en vue de bénéficier du service « informatique de gestion » au titre de ses missions optionnelles, cette prestation s'inscrivant dans le cadre « d'un service mutualisé pour toutes les collectivités et les établissements publics ».

Monsieur Jean-Louis DUFOR demandant si une adhésion au SIG est envisagée ; le Président répond ne pas connaître d'éventuelle proposition.

Madame Isabelle LASAYGUES souhaite connaître les modalités de calcul de la contribution et juge le tarif élevé ; elle observe que cette nouvelle cotisation s'ajoutera à celle payée par les communes. Monsieur Jean-François GAILLARD explique qu'il n'est pas possible de négocier les tarifs, ceux-ci étant votés par les représentants des communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adhérer au SIDEC du Jura pour le service maintenance informatique des logiciels Magnus, au prix de 1 519,97€ pour l'année 2010, payable dans les budgets primitifs 2010 sur ligne de crédits de maintenance informatique.

11. Subvention 2010 pour la réalisation d'un poster sur les moulins de l'Orain et de la Cuisance.

Monsieur Alain GUYOT présente le projet de l'association des Amis des Moulins du Jura qui consiste en la réalisation d'un poster des moulins de l'Orain et de la Cuisance.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association des Amis des Moulins une subvention d'un montant de 200€ pour la réalisation d'un poster sur les moulins des rivières Orain et Cuisance et de leurs affluents. Monsieur Serge DAYET demande que chaque mairie de la communauté de communes soit destinataire d'un exemplaire.

12. Convention avec le « Jura Cyclisme Pays du Revermont » pour l'accueil du Tour du Jura Cycliste 2010.

Monsieur Gérard BOUDIER, Vice-Président Délégué aux Sports, présente le projet de convention avec le club « Jura Cyclisme Pays du Revermont » portant sur l'organisation du Tour du Jura Cycliste 2010 et qui comporte un certain nombre de prestations à apporter par les communes. Le Président rappelle, en outre, en réponse à Monsieur Roland CHAILLON que la communauté de communes a déjà décidé d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le texte de la convention et en autorise la signature par le Président, les modalités pratiques devant être résolues avec les communes de départ et d'arrivée.

13. Adhésion de la CCCG au SIDEC et désignation de délégués de la Communauté de Communes au sein du SIDEC.

Le Président explique qu'il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de l'adhésion de la Communauté de Communes du Comté de Grimont au SIDEC, dont le comité syndical est, depuis modification des statuts en 2009, composé de représentants des communes, de délégués du Conseil Général et de 20 délégués des EPCI qui réalisent au moins une opération avec le SIDEC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur le principe de l'adhésion de la Communauté de Communes du Comté de Grimont au SIDEC et sollicite l'avis préalable des communes membres.

Autorisation est donnée au Président pour signer toute pièce afférente.

14. Modification n°1 du règlement du SPANC.

Monsieur Yves DECOTE informe l'Assemblée du recours amiable intenté par Madame la Préfète à l'encontre de l'article 18 du règlement du SPANC qui a été adopté le 18 février par le Conseil Communautaire au motif qu'il ne respecte pas l'article R 2224-19-8 du CGCT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie l'article 18 du règlement du SPANC comme suit en remplaçant « *La redevance d'assainissement non collectif est facturée au propriétaire de l'immeuble, à charge pour lui de récupérer cette somme auprès du locataire le cas échéant.* » par « La part de la redevance d'assainissement non collectif qui porte sur le contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages est facturée au propriétaire de l'immeuble. La part de la redevance qui porte sur le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien ou sur les opérations d'entretien, est faite au nom du titulaire de l'abonnement à l'eau, et à défaut au nom du propriétaire de l'immeuble. ».

Questions et informations diverses

➤ Le Président informe l'Assemblée de l'appel à projet Pôle d'Excellence Rurale (PER) 2^{ème} génération. Il expose que la Communauté de Communes du Comté de Grimont n'a pas encore soldé le 1^{er} PER qui porte sur le moulin de Brainans. Un projet intercommunal mais sous

maîtrise d'ouvrage commune de Poligny entre dans les orientations du PER, à savoir la création d'une maison de santé. Monsieur Dominique BONNET, Maire de la Commune de Poligny expose alors le projet dont l'objectif est de permettre le maintien des professions médicales, d'une part, et la population du territoire communautaire, d'autre part.

La candidature sera déposée par le Syndicat Mixte du Pays du Revermont.

Observations complémentaires de Monsieur le secrétaire de séance avant signature :

- Ne devons nous pas nous inquiéter des coûts du service d'ordures ménagères et du fait que nous sommes assujettis bon gré mal gré au SICTOM
- Après la 1^{ère} année, par quoi la TPU sera-t-elle remplacée, quelle en sera la provenance ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 35.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Roger CHAUVIN

Jean-François GAILLARD